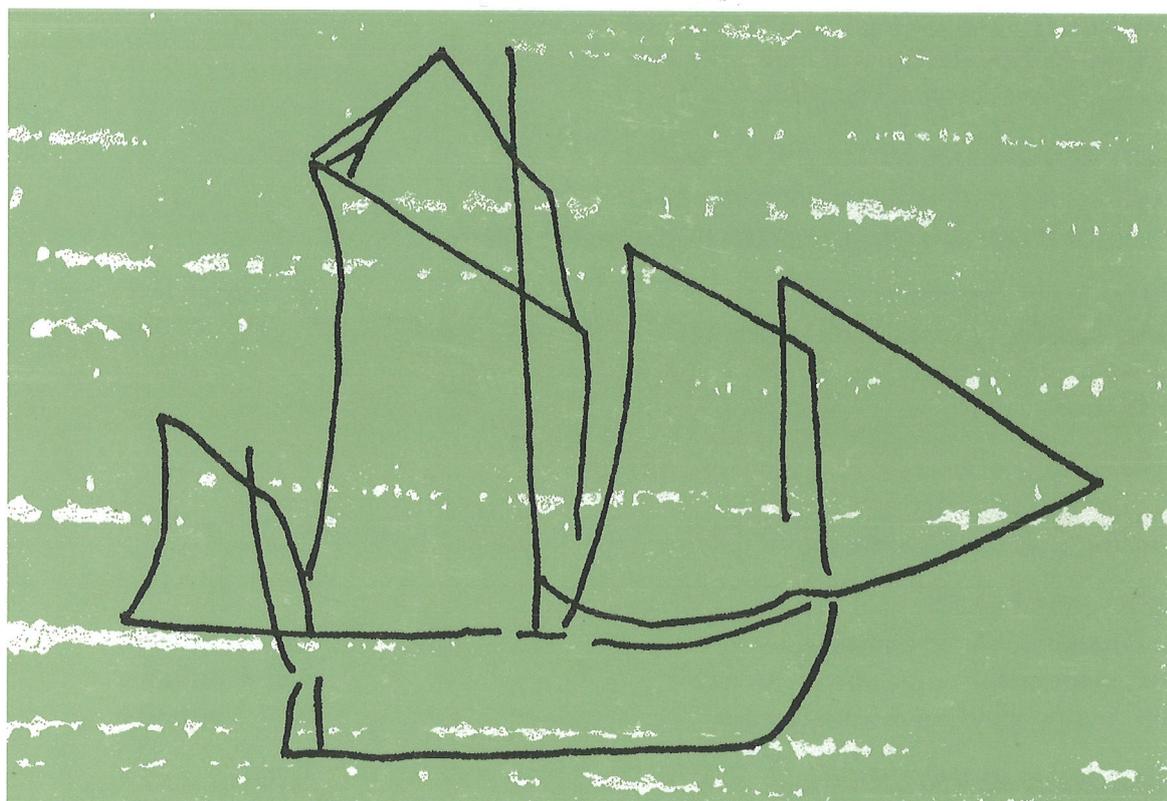


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- **NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 A BERNIERES**
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations. Tirage limité. **10 €**
- **BERTHELEMY** **15 €**
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité.
- **MEMOIRE D'UNE EPOQUE ,tome 1** **11 €**
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires. **EPUISE**
- **MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »** **9 €**
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE** **4 €**
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
- **CHEMINS DE RANDONNEE** **4 € unitaire**
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :
 - La vallée de la Müe
 - La vallée de la Seulles
 - La vallée de la Capricieuse.
- **CARTES POSTALES :**
Reproduction de cartes anciennes **0,60 € unitaire**
Cartes contemporaines en quadrichromie **0,40 € unitaire**
Cartes "Berthélémy" en quadrichromie **0,80 € unitaire**
- **L'EGLISE DE BERNIERES** **3,10 €**
Agrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.
- **ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES** **3,10 €**
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie.
- **"PIN'S" DE L'ASSOCIATION** **3,10 €**
Reproduction d'un graffiti de bateau.

Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).

Sommaire

- 2 - Histoire d'une maison : Les Hirondelles
- 4 - Petite histoire de graffiti, suite ...
- 7 - Les ports de Bernières, 3^{ème} partie
- 14 - Le brasillé
- 16 - Le tumulus de Colombiers
- 18 - Les armoiries de Bernières
- 20 - Une armée de jeunes Chinois...
- 22 - Toutes les vertus de Bernières
- 24 - Programme, demandez le programme ...

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

<http://bernieres.bon.online.fr>

Composition du Bureau:

•Président:

Jean-Paul MAYER

•Vice-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

Dominique NERON

•Secrétaire:

Catherine HENTGEN

•Secrétaire adjoint :

Annie de GERY

•Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

•Trésorier adjoint :

Pierre BESSON

•Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

•Rédacteurs:

Pierre BESSON – Jean CUISENIER –

Christiane GARDOU – Annie de

GERY – Jean-Paul MAYER

Imprimeur : Anquetil à Flers

Editorial

Une hirondelle fait-elle le printemps ? En tout cas voici votre bulletin préféré qui certainement annonce l'été !

Un numéro très riche où vous découvrirez en effet des hirondelles bien particulières, des Chinois très surprenants, une histoire d'armoiries tout comme celle des ports de Bernières. Vous savourerez le brasillé et plongerez dans un très lointain passé en visitant le plus ancien monument de Normandie, vieux de 6000 ans. Quelle diversité !

Et dire que lorsque nous rédigeons il y a quelques années ce bulletin, nous nous inquiétions sur son devenir. Nous pensions que nous allions épuiser rapidement tous les sujets. Quelle erreur !

Aujourd'hui, quatorze ans après, nous sommes obligés de reporter des articles à la parution suivante tant ils sont nombreux, nous devons faire des choix tant les sujets à traiter sont variés.

Ce qui prouve, si besoin en était, combien grande est la richesse de Bernières !

Bonnes vacances à tous et bonne lecture de B.O.N., à l'ombre des tamaris, des ormes ou peut-être ... des palmiers !

Jean-Paul MAYER

HISTOIRE D'UNE MAISON ...

Suite

UNE HIRONDELLE FAIT-ELLE LE PRINTEMPS ?

Dans la rubrique désormais classique de cette revue, « Histoire d'une maison », voici aujourd'hui contée à Lucie et Zoé l'histoire des « Hirondelles ».

Par une belle journée de juillet 2004, nous sommes partis, ma femme, mes petites filles et moi pour une grande promenade à pied dans Bernières. Après une bonne heure de marche, nous nous sommes arrêtés dans le bois des Rues pour savourer un goûter reconstituant après nos efforts.

Lucie et Zoé dévoraient le gâteau au chocolat préparé par Mamie quand une hirondelle, probablement gourmande, vint, en gazouillant, se poser sur une branche basse à côté des petites.

« Bonjour, leur dit-elle. Etes-vous de Bernières ? ».

« Pas vraiment, répondit Lucie, un peu surprise de cette intervention. *Nous sommes en vacances chez nos grands-parents qui habitent aux Mutes à Bernières. Et toi, petite hirondelle, d'où es-tu ?* ».

« Moi, mais de Bernières où ma famille vit, de mars à octobre, depuis des années !!!! D'ailleurs, je niche près de chez vous à la villa des Hirondelles. Venez me voir quand vous rentrerez aux Mutes. Vous trouverez facilement la maison. Elle est bâtie sur le bord de mer, le long de la digue qu'un M. DUVAL, architecte à Paris, a fait construire, il y a très longtemps, pour protéger son terrain de trois hectares couvert de dunes sur lequel il avait fait construire différentes villas, dont « Les Hirondelles ».

La villa est charmante ; elle n'est pas très grande mais on la remarque. Cherchez les écussons qui ornent la façade sur la mer et le mur le long de la rue des Hirondelles, admirez aussi son toit « pagode » et vous la trouverez sans peine.

Bien sûr, la véranda bâtie plus tard face à la mer cache un peu ces éléments de décoration mais ils sont toujours là ».

« Et pourquoi les Hirondelles ? » demanda Zoé

« Quel joli nom, n'est-ce pas ? Je pense qu'il vient du fait que ma famille d'hirondelles y niche de mères en filles depuis la construction de la maison !!!

Depuis plus d'un siècle, nous vivons au rythme des marées et des vents mais que d'événements n'avons-nous pas vécus pendant cette longue période ? ».

« Raconte..., Raconte... » réclamèrent Lucie et Zoé.

« Au fur et à mesure des années, nos ancêtres ont connu de nombreux propriétaires. Par discrétion, je ne dirai rien de leur manies ou de leurs mœurs. Mais que de changement dans les comportements depuis 1897, année au cours de laquelle la villa devint propriété de Mlle Anaïs Marguerite LETARIVEL DE MAIZET, une élégante parisienne qui souhaitait séjourner sur la Côte de Nacre pour s'y détendre.

Malheureusement, le climat normand, souvent changeant, l'a déçue : aussi la vendit-elle, dès 1899, à M. LEVRERE, marchand de vins à Caen. C'était, lui, un vrai normand : il est venu régulièrement profiter des charmes de l'endroit jusqu'en 1917. Puis il vend au Docteur MACREZ qui occupe la villa pendant trente ans avant de céder « Les Hirondelles » et « Les Coccinelles » située juste en face à M. MAQUEREAU en 1947. Ensuite, la villa passe aux mains de M. DEIN en 1965 puis est cédée en 1977 à M. LANIER et, enfin, la même année à M. et Mme BERTILLIER.

Que de mouvements, me direz-vous, pour une maison de vacances au bord de l'eau ; mais cela n'est rien à côté des événements qu'ont connus mes grands-mères en 1944. A cette époque, c'était la guerre ; la villa était



La villa Les Hirondelles, la première sur la droite

réquisitionnée par les troupes allemandes et occupée par une poignée d'Ukrainiens».

« Nous aussi, nous en avons entendu parler, dit Lucie. Avec Zoé, nous avons vu les Canadiens qui sont venus à Bernières le mois dernier pour les fêtes de l'anniversaire du Débarquement ».

« A l'aube du 6 juin, reprit l'hirondelle, lorsque le jour se lève, comme tous les jours les hirondelles sortent du nid et vont faire un tour à la recherche de leur petit déjeuner. Mais ce matin là, le ciel au large est rouge, un tonnerre gronde, des explosions retentissent tout à l'entour. Une flotte considérable de navires de toutes sortes apparaît à l'horizon.

Les péniches de débarquement accostèrent juste en face de la villa « Les Hirondelles » sur NAN RED, nom de code de la plage à cet endroit. Les soldats canadiens de la troisième division d'infanterie débarquèrent. Un film tourné depuis une barge de débarquement en témoigne : la porte avant se baisse, on voit la maison juste en face ; les soldats se jettent à l'eau et s'élancent vers la plage. Le dernier à sortir, c'est le radio : Aurèle VIENNEAU, un canadien de Bathurst. A son tour, il court soutenir ses compagnons d'arme ; il s'abrite contre la maison et, dans ce combat, perd son fusil dans le jardin.

En 1994, en compagnie de J.P. BERTILLIER, alors propriétaire de la villa « Les Hirondelles », Aurèle VIENNEAU a

retrouvé ses souvenirs et a rendu hommage à ses compagnons morts sur NAN RED ; les combats furent brefs mais extrêmement violents : les Canadiens laissèrent soixante-dix morts sur la plage.

La villa a tenu sous la mitraille. Mais juste à coté, la division canadienne a dû raser la villa « Bagatelle » pour permettre le passage des blindés. Dévastée, ouverte à tous les vents et à toutes les convoitises, la villa « Les Hirondelles » fut pillée. Elle ne fut reconstruite qu'une dizaine d'années après : les résidences secondaires ne faisaient pas partie des priorités de la reconstruction !!!! ».

« Et qu'est-il arrivé aux pauvres petites hirondelles ? », demanda Zoé.

« Nos grands-mères, perdues dans cette apocalypse, sont revenues se blottir sous ce qu'il restait du toit.

Puis, les années ont passé. La villa des Hirondelles a repris vie : les vacances heureuses sont revenues. Les cris des enfants ont à nouveau résonné sur le sable. A coté des villas s'est édifié un ensemble immobilier, « La Croisette », apportant une nouvelle animation sur la plage. Cette importante résidence a entraîné des modifications au sein de l'association syndicale de la digue Duval, qui assurait l'entretien de la digue. M. BERTILLIER, son Président, a donc fait décider sa dissolution et remis, au cours de l'été



Aurèle Vienneau devant Les Hirondelles en 1994, entouré de tous ses amis

1999, à la mairie de Bernières le solde créditeur de ses comptes.

Mais puisque nous sommes voisins, venez donc me voir, dit l'hirondelle. Nous pourrons jouer au bord de l'eau et, peut-être, je vous ferai visiter la villa « Les Hirondelles ».

C'est grâce à l'aimable coopération de Monsieur J.P. BERTILLIER, que la petite hirondelle a bien voulu faire ses confidences reprises par Bernières Optique Nouvelle. ■

Pierre BESSON

HISTOIRE

Petite histoire de graffiti, suite ...

Dans le bulletin B.O.N. n° 23 (juillet 2003) vous pouviez découvrir le maintenant fameux « Guerrier du 10 novembre », ce graffiti de 120 cm de haut que nous avons découvert effectivement le 10 novembre 2002 sur le mur pignon intérieur du chœur de l'église, alors que nous terminions le relevé de sa charpente.

Comme nous l'avions relaté alors, Rolande Vincent, peintre, sculpteur et céramiste de talent, en avait réalisé le moulage qui avait été d'abord exposé dans l'église. Puis à la « Maison du Pêcheur » à Saint-Aubin où Rolande Vincent exposait ses œuvres en août 2003. Enfin, B.O.N.

en ayant fait don à la Municipalité, il a été transféré à la mairie où vous pouvez aujourd'hui l'y voir exposé.

Et c'est ainsi que Thierry Wavelet nous a fait part de ses commentaires pour tenter de mieux cerner la datation ce « Guerrier » :

« La protection de tête est assurée par une « barbute » ou « barbute salade » composée d'une calotte avec des protections de joues et de nuque – le tout en fer et d'une seule pièce « battue » en forge. Certaines barbutes ont les protections de joues par deux disques. Sur le dessin, je pense au premier modèle : la face est libre.

La protection du corps est faite par un gambison resserré à la taille pour le passage de la ceinture baudrier. En dessous le gambison s'évase jusqu'à mi-cuisses (c'est le trapèze du dessin). Nous trouvons le style du piéton de base des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, ce qui est logique avec un personnage placé là, pour la garde et le guet des environs du haut de l'église, c'est le point le plus élevé.

Ce piéton est soit de la milice du seigneur soit de la milice de la commune (une des charges des habitants) ou encore un soldat anglais – nous sommes dans la guerre de cent ans et cette tenue est la même dans toute l'Europe ».

Première approche intéressante pour la datation de ce graffiti.

Mais Rolande n'a pas réalisé que ce moulage. Elle avait auparavant relevé les empreintes de très nombreux graffiti dans Bernières, plus d'une cinquantaine, tant à l'église et dans le clocher, que sur différents murs de diverses propriétés. Principalement des bateaux, mais aussi des calvaires, des fleurs ... Ce qui avait donné lieu à une très intéressante exposition en 2004 au Syndicat d'Initiatives.

Rolande, devenue grande spécialiste en matière de graffiti, avait invité à cette exposition Serge Ramon, conservateur du musée des graffiti de Verneuil-en-Halatte¹.

Ce musée est le premier musée européen entièrement consacré aux témoignages gravés ou sculptés depuis la Préhistoire jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Il réunit trois mille cinq cents moulages de graffiti de marins et de bateliers, d'inscriptions gravées d'églises et de châteaux.

Serge Ramon s'était tout particulièrement intéressé aux empreintes de bateaux exposées à Bernières et nous avait demandé s'il était possible d'en exposer quelques unes dans son musée.

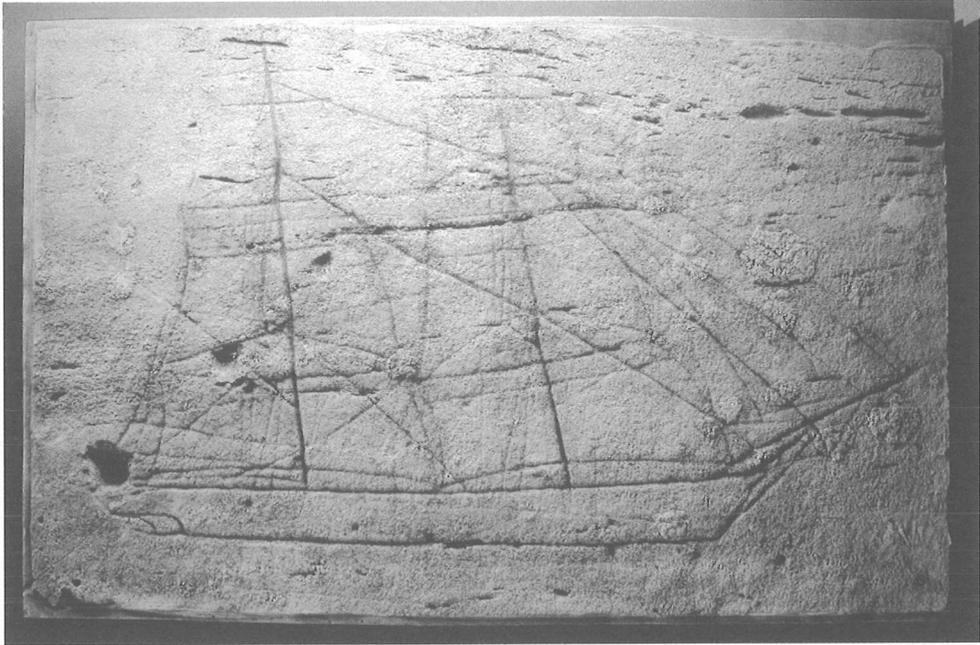
Et c'est ainsi que dix de nos moulages de bateaux parmi les plus significatifs ont été



reproduits par une technique spécifique, pour être confiés au musée de Verneuil-en-Halatte où vous pourrez aujourd'hui les admirer. ■

¹ Musée de Verneuil, place de Piegaro – 60550 Verneuil-en-Halatte. Tél/Fax : 03 44 24 54 81. Ouvert tous les jours de 14 h. à 18 h. sauf mardi et jours fériés. Visites de groupes sur rendez-vous. Durée de la visite, de 1 h. à 3 h.

Jean-Paul MAYER



Bernières sur mer (*Calvados*)



LES PORTS DE BERNIERES

Troisième partie :

LE PORT AUX TEMPS MODERNES XVI-XVIIIème siècles

En étudiant le port à la période gallo-romaine (B.O.N.n°23), puis à la période médiévale (B.O.N.n° 24), j'ai montré combien les changements affectant le cordon dunaire et l'embouchure de la Seulles avaient contribué à régir les activités maritimes de Bernières. J'ai établi par des textes et par des fouilles archéologiques que ce port était situé, au XVIème et au XVIIème siècles, à l'emplacement des marais jouxtant au nord le manoir de La Luzerne. Il reste à réunir assez d'informations certaines pour déterminer en quoi consistaient ces installations, comment et où elles étaient implantées ⁽¹⁾.

Les vestiges du port au milieu du XVII^e siècle

Un document anonyme conservé aux archives départementales du Calvados, série F, 7435, donne des indications sur les vestiges du port, assez précises pour qu'on puisse tenter d'en produire la description. Il est manuscrit et comporte de nombreuses ratures, preuve de la difficulté qu'a rencontrée son rédacteur pour décrire les bouleversements qui ont affecté les lieux et pour en saisir les causes. En voici le texte dans la langue de l'époque, assez compréhensible pour les lecteurs d'aujourd'hui pour qu'il ne soit pas nécessaire de la traduire, mais que je vais commenter paragraphe par paragraphe pour faciliter son application au terrain.

« Anciennement le havre de la paroisse de Bernières estoit proche des magasins et halles d'iceluy dont les mesures et vestiges paroissent encor ». A l'époque de la rédaction de ce texte, les vestiges des installations portuaires étaient donc assez visibles pour qu'on puisse y voir des mesures, c'est-à-dire des bâtiments construits, comme beaucoup d'habitations de l'époque, à pans de bois et murs en torchis, et des halles ouvertes, également en pans de bois, telles qu'il en subsiste par exemple à Saint-Pierre-sur-Dives (XIII^e siècle).

« La rivière de Ceulles foisoit le d. havre passoit devant et au pied des d. magasins lesquels regardoient droit laval ou le soleil levant comme il paroist encor par les d. vestiges et s'alloit rendre droit nort à la mer, et estoit le manoir seinieurl de la Luzerne appartenant au Sieur de Brieux, coste d'amont ou soleil couchant esloigné du d. havre de trois portées de mousquet ». Le rédacteur précise que le havre en question était formé par la Seulles à son débouché sur la mer et que les bâtiments étaient implantés au pied de la rivière, les façades regardant vers son aval, donc vers l'Est. La rivière, dit-il, tournait ensuite droit au Nord. Et en effet, l'étude géomorphologique du site le montre (cf BON n° 23). Ces mesures et halles étaient situées non loin du manoir de la Luzerne, aujourd'hui toujours en place comme l'on sait, en amont de la rivière par rapport à ce manoir, donc à son Ouest. Le texte va jusqu'à donner la mesure de la distance qui sépare les bâtiments portuaires du manoir : trois portées de mousquet, soit deux cents à trois cents mètres. Voilà qui concorde parfaitement avec les résultats du sondage archéologique que j'ai fait exécuter en 1985.

Pousuivons. « Viron en l'année 159. (sic), Monsieur Clhastel alors grand trésorier de la d. paroisse de Bernières comme seigneur et patron d'icelle fis faire une jettée ou digue au d. havre proche des d. magasins vers la mer pour empescher que la mer qui commença par son flux et reflux très violent à la ruiner en faisant un nouveau cours et ouverture vers la maison et

manoir du Sr de Brioux et vouloit quitter son cours et lit ordinaire qui alloit droit nort à la mer et pour cet effet fist apporter grande quantité de chartée de pavés bourrées paille et autres matériaux à cause de laquelle digue il fist une grande dépense et recueilloit le dit Sr trésorier ou ses préposés les droits et coutumes du d. havre tant des basteaux pescheurs d'iceluy que des autres bateaux des autres costes qui y entroient et apportoient marchandises». Le rédacteur rappelle que le port appartenait au domaine de la seigneurie de Bernières, une seigneurie ecclésiastique dont le titulaire n'était autre, depuis Odon, frère de Guillaume le Conquérant, que le grand trésorier du chapitre de la cathédrale de Bayeux, patron aussi de l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption. Comme ce seigneur percevait les droits de port, il lui incombait de pourvoir aux travaux nécessaires à son entretien. Sa responsabilité était aussi engagée du fait des dangers auxquels la rivière exposait le manoir de la Luzerne, siège d'une autre seigneurie dont les terres s'étendaient principalement au Sud-Est de la paroisse. Le texte indique que ce port avait une double activité, de pêche et de commerce, assez rémunératrice, semble-t-il, pour que le seigneur en question engage des dépenses conséquentes pour son entretien. Quant aux travaux alors exécutés, ce ne furent guère, cependant, que des colmatages de brèches et du remblayage avec des matériaux de fortune.

Mais une vingtaine d'années plus tard, la situation se dégrade dramatiquement. *« En l'année 1610 et 1611 la violence des marées montantes et descendantes par dedans le havre pour retourner à la mer menaçoient de ruiner les d. magasins pourquoy les procureurs ou régisseurs près lors de la terre de Courseulles (. ?.) le nom du seigneur de Censy »*. Ce passage fait intervenir le seigneur de Courseulles, mais dans des conditions trop obscures pour que l'on puisse comprendre comment celui-ci intervient pour prendre en charge les travaux. La suite est en revanche d'une parfaite clarté : les procureurs ou régisseurs agissant pour ce seigneur font *« venir un ingénieur flamant nommé M. Rolland lequel pour conserver le d. havre en son intégrité et empescher la ruine des d. magasins y fist faire beaucoup de travail comme à couler des bateaux à fonds et chasser des pierres et mettre quantité de planches et pavés de chartée et continua le d. travail l'espace de deux ans et en faisant le d. travail en l'année 1613 viron les Roys il fist une tourmente manifeste qui ruina le d. magasin en abattit la couverture le bois et partage les murailles et incontinent après la d. ruine le d. Rolland décéda et demeura le travail imparfait »*.

L'ampleur des dégâts et les dangers auxquels le port et le manoir de la Luzerne sont exposés sont si grands que le seigneur du lieu se décide à faire appel à un spécialiste de la défense contre la mer et des travaux portuaires. Le choix d'un ingénieur flamand pour diriger ce chantier est significatif : les relations entre l'ancien duché de Normandie et l'ancien comté de Flandres datent de Guillaume, et ce n'est pas la première fois en Normandie qu'il est fait appel à des ingénieurs flamands pour aménager des marais, des prairies inondées et des embouchures de rivière, comme aux alentours du Mont Saint-Michel. La technique utilisée n'est autre que celle dont usent ces mêmes Flamands dans le Nord de la France, comme à Groningue par exemple⁽²⁾, pour aménager l'embouchure d'une rivière à travers un cordon dunaire exposé à la violence des marées : couler des bateaux chargés de pierres et soutenir les berges par un travail de charpenterie. Il est probable que les poutres mises au jour lors du sondage dans le marais face au manoir de la Luzerne datent de cette campagne de travaux.

Les tempêtes dramatiques de 1611 à 1614 et les travaux de réaménagement du port

La suite du texte narre comment la violence des tempêtes eut finalement raison des travaux de défense du port. *« En l'année 1614 au mois de novembre le jour de la Saint Martin d'hiver il se fit une autre tourmente qui fist surmonter la mer a l'extraordinaire laquelle rompit et emporta les dunes entre la paroisse de Graie et de Courcelles jusque dans la riviere de Ceulle en sorte que la riviere passoit par la d. ouverture a la mer laquelle remplit vases et sables sans qu'aucun vaisseau y pust y entrer jusqu'en l'année 1638 »*. Le cordon dunaire, continu depuis Ver, Graye et Courseulles jusqu'à la falaise du Castel de Bernières, est donc rompu et durant un quart de siècle, la Seulles ne dispose plus de son « ouverture » aménagée droit au Nord du manoir de La Luzerne. C'est alors que le seigneur de Courseulles, la dame Morand, *« fist remplir et reboucher la d. ouverture de sables et vases et pour la conserver (la riviere de Ceulle) fist une jettee ou dique au il resta une grande quantite de batelles et chartee de pierres dont la plupart fut pour faire des espy ou digue qui estoit au droit du d. manoir seinieurl et sauvoit de la ruine de qui avoit este fait anterieurement pour s'opposer a la violence de la mer en cas de besoing »*.

Voilà donc une troisième campagne de travaux engagée pour sauver le port et le manoir,

comblent les brèches ouvertes par la mer dans le cordon dunaire, reconstituer les dunes et les protéger par des épis de pierre et de bois du genre de ceux qui subsistent jusqu'aujourd'hui, en ruines, entre Bernières et Courseulles.

Mais la mer l'emporte décidément sur les travaux des hommes. « *Quatre mois ou environ apres le d. travail fait la mer par son impetuosite fit diverses ouvertures dans les dunes sur Graie et Courcelles jusqu'a la riviere de Ceulle en sorte que la d. riviere passe encore depuis et a encore quitté son ancien list ce qui a causé au l'eau de quelques sources venant de deux petits maresqs tout proches n'ayant pas la force d'entretenir l'ouverture par où passait la d. riviere de ce magasin droit nort à la mer (?)* » La Seulles divague donc désormais dans les marais entre Courseulles et Bernières et s'ouvre sur la mer à travers les dunes. Privé de l'apport majeur des eaux de la rivière, alimenté seulement par les quelques sources d'eaux venant de la plaine proche, le petit cours d'eau subsistant ne parvient pas à maintenir « l'ouverture » face au manoir de La Luzerne. C'en est fait désormais du port de Bernières. Quant aux « *sources venant de deux petits maresqs tout proches* », elles sont bien connues des Berniérais. Les unes venaient de la plaine, alimentaient le ru passant entre le château de Quintefeuille et le fief Pelloquin, dont les eaux alimentaient l'ancien havre dont je parlerai plus loin ; toujours actives, elles se jettent aujourd'hui par l'émissaire dit « du Marais » ; les autres couraient au voisinage de la Corderie et se rassemblaient dans le marais où était creusé l'ancien port, face au manoir de la Luzerne ; elles débouchaient sur la mer par un émissaire aujourd'hui détruit qui assurait leur écoulement régulier, prévenant ainsi les inondations liées aux tempêtes d'hiver.

Le narrateur note qu'il reste à sauver le manoir de La Luzerne au pied duquel la mer vient battre lors des grandes marées. « *La mer par son travail continuel a fait et conduit un cours en amont et qui passe par devant la maison et manoir du d. Sr de Brioux a cause duquel la mer par son flux et reflux rentrait dans le d.cours y a fait une grande ouverture ruiné et submergé depuis 13 ou 14 ans un grand espace de dunes qui estoeint entre la mer et le d.manoir et faisant (?) de la rive en sorte que depuis elle est à deux parties en quelque endroit une et deux parties en*

outré ». Voilà donc la mer qui crée une seconde ouverture plus en amont et inonde le grand espace compris entre le cordon dunaire brisé et la rive sur laquelle est bâti le mur clôturant le manoir. Elle l'occupe pendant plus de dix ans. Elle commencera à le réoccuper dans les années 1945 quand la digue, rompue lors du Débarquement des Alliés en 1944, ne pourra plus s'opposer à sa progression tant qu'elle ne sera pas reconstruite. Et le rédacteur d'ajouter : « *cessant le travail que le d. sieur de Brioux fist faire pendant plus de deux ans à faire des digues avec quantité de chartées de pierres, pavés et bois de chesne, de (...) terre paille fagots et bourrées (,) la mer auroit submergé le d. manoir* ». Si précis soit-il, ce texte ne donne pas à voir, selon la perspective de l'époque, la configuration des lieux où se joue le drame. Or on dispose d'autres documents : des rapports et procès-verbaux de visites établis par de hauts officiers chargés de la Marine Royale, Commissaires généraux de la marine ou Inspecteurs généraux des pêches, et des cartes ou dessins préparatoires destinés à la publication d'atlas.

Les inspections royales et la cartographie du port, de l'embouchure de la Seulles et du rivage de la mer.

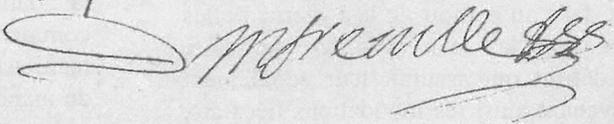
Le 14 novembre 1639, l'année même où la dame Morand, seigneur de Courseulles commence des travaux à Bernières pour réaménager l'embouchure de la Seulles au nord du manoir de La Luzerne, le cardinal de Richelieu ordonne, en sa qualité de « surintendant général de la navigation et du commerce de France », une inspection générale des côtes normandes. Il charge le Sieur Dintrefeuille, Commissaire Général de la marine, de « *se transporter promptement tout le long des costes de Normandie avec tels pillotttes Ydrographes et autres jens de mer qu'il estimera a propos pour visiter tous les endroits auxquels on pourra dans l'estendue de ceste coste faire un port cappable d'y tenir en seureté toutes sortes de grands vaisseaux* », etc.

VIS
 * S
 lia
 sign
 DAT
 NOT
 NOM

Le Cardinal Duc de Richelieu Et
 de Fronzac pair grand M^{te} Chef et Surintendant
 General de la navigation Et Commerce de France

Nous ordonnons au S^r Dintrefeuille, Commissaire General
 de la marine de ce transporter promptement tout le long des costes
 de normandy avec tels pillottes hydrographes et autres sens de mer
 quil Estimera a propos pour Visiter tous les Enclavetz auxquels
 on pourra dans l'estendu de ceste coste faire un port Capable
 dy tenir En seureté toutes sortes de grande Vaisseaux, pour En
 suite, nous En venir faire un sy exact et fidelle rapport que
 Sa Ma^{te} puisse sur Iceulx prendre une bonne resolution du
 lieu auquel elle pourra plus commodement faire construire
 ledit port pour le bien de la province, l'advantage du Commerce
 et seureté de ces costes fait a Ruel le quatorziesme jour
 de Novembre mil six centz trente neuf signe le Cardinal
 de Richelieu et plus bas par Mon dit Seigneur Chere

Collation faite sur l'original par nous
 Commissaire General de la marine souba^{ne}
 le quel En demeure en nos mains



Le sieur Dintrefeuille et ses experts ne tardent pas à se rendre sur les côtes. Ils passent par Bernières. Leurs yeux de marins et leurs compétences d'hydrographes vont-ils donner une description plus exacte ? Vont-ils produire un diagnostic avisé sur les chances de réaménagement du port après un quart de siècle

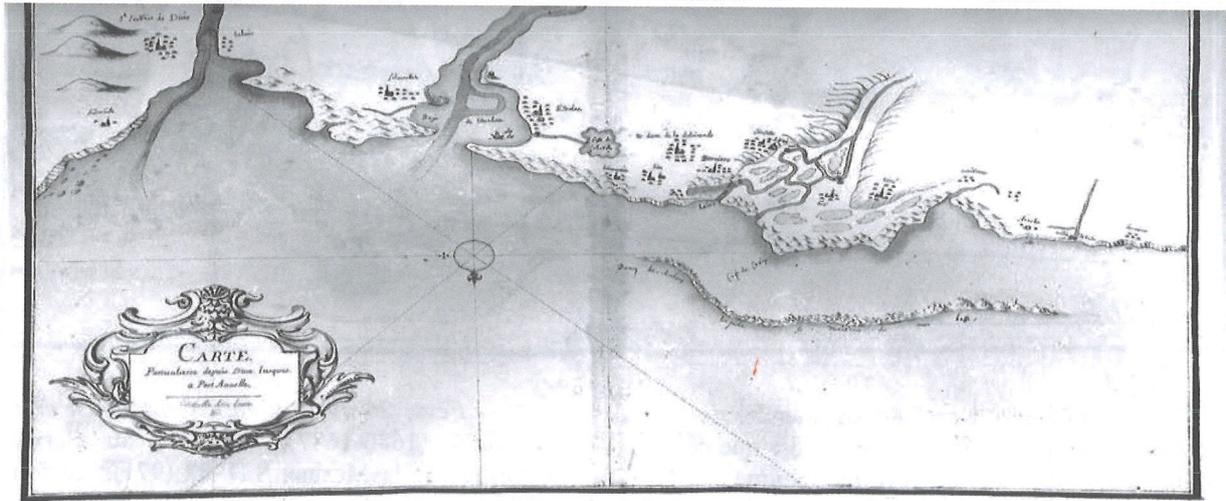
d'invasion de la mer par suite de la rupture du cordon dunaire ?

Ils rapportent qu'il sont « passez par Bernières ou il y a un petit port pour batteaux pescheurs ou autrefois la rivière de Courselle se desgorgoit à la mer, mais a present aiant pris son cours vers l'aval ; ledit port ne se tient ouvert que

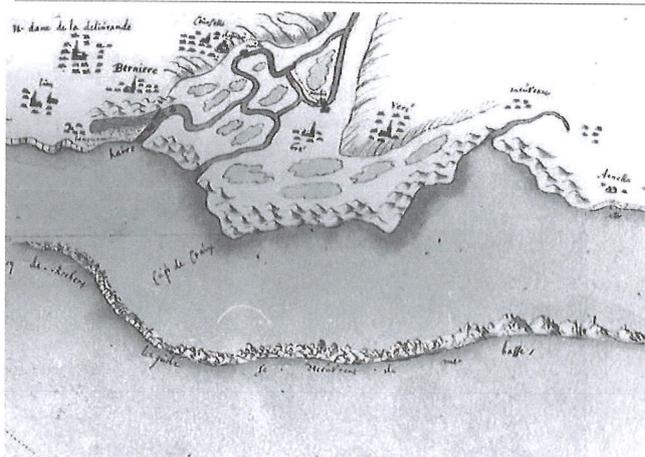
les eaux de la mer qui y entre toutes les marées ; ayant trouvé quelques matelots pescheurs sur la greve nous nous serions informés des fonds de la radde lesquels nous auroient dit le fond estre du roc qui bouttoit hors un car de lieue en la mer. Et ne rester d'eau huit à dix pieds a l'entrée du port lors de la pleine et grand mer. Aiant aussi remarque que la coste estoit fort platte auvions juge que ne s'y pouvoit faire aucune chose pour retirer de grands navires mais seulement se lieu ce pouvoit acommoder pour faire un petit havre pour les barques et petits navires ». Le Commissaire Général de la Marine et ses ingénieurs cheminent ensuite à travers le marais sous les dunes et « passant par le chasteau de Courcelle en dessous duquel auvions traversé la rivière qui cour dans ledit marais, et passant par Grééz (Graye), Ver, et Neuvoine (meuvaines ?), nous serions rendus à Annelle (Asnelles) ou il y a

quelques bateaux pescheurs mais nulle apparence d'y faire aucun port pour grands navires ». Bernières apparaît ainsi comme le seul port de cette partie de la côte, ni bateaux, ni pêcheurs ne sont mentionnés à Courseulles.

Une carte conservée au Service Historique de la Marine (S.H.81.970) figure la côte de Dives à Asnelles. Reliée en maroquin rouge dans un recueil du XVII^e siècle aux armes de Richelieu intitulé *Ports et Havres de Picardie et Normandie*, ce document graphique pourrait bien avoir pour source les observations de Dentrefeuille. A l'article *Bernières* en effet, il en donne le résumé suivant : « Bernières est un petit port pour gribannes et bateaux pescheurs ou il n'entre que huit à dix pieds d'eau. Le fond de la radde est roc et partant ne vault rien » (carte n° 1)



Carte n° 1



Détail carte n° 1



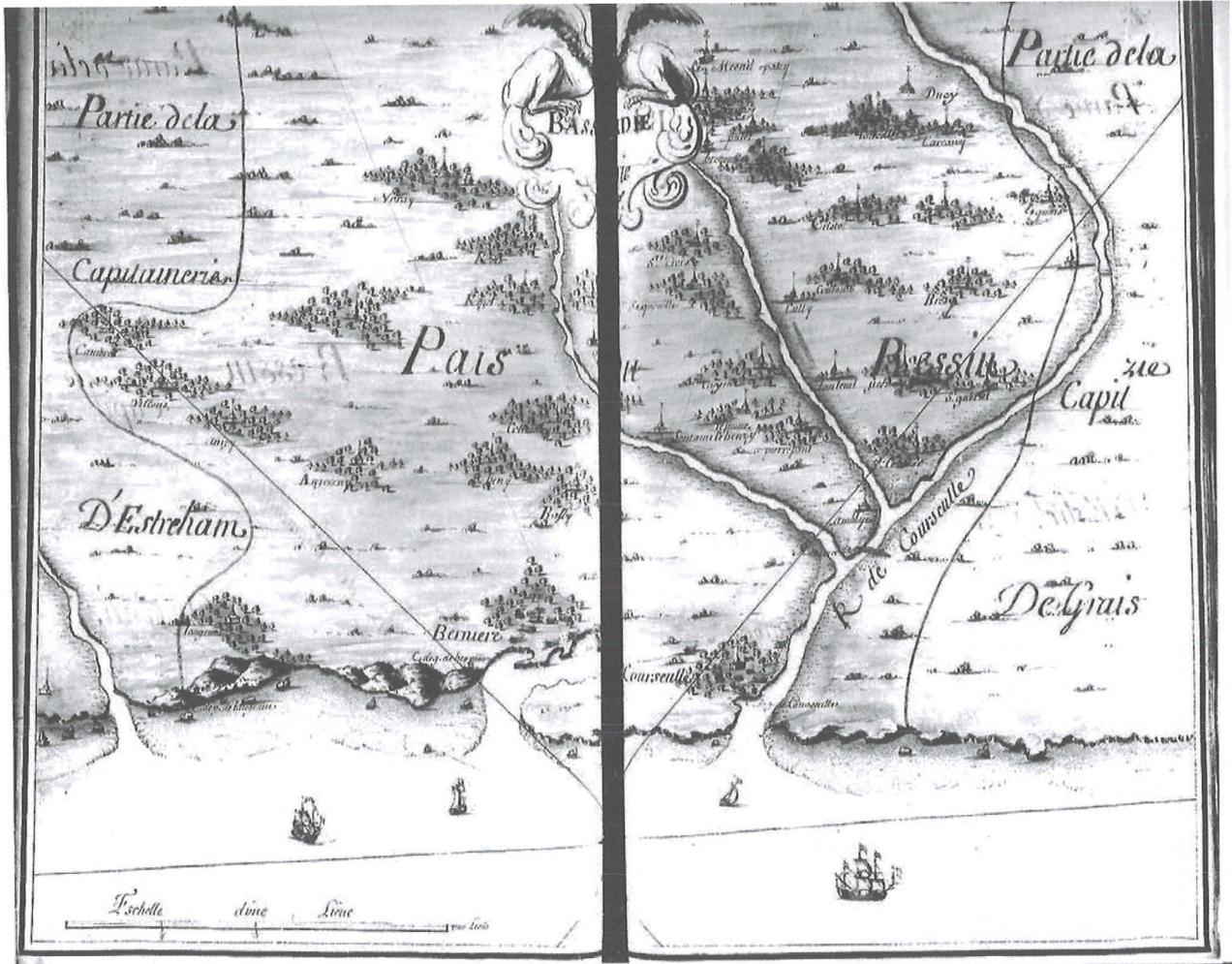
Dunes, hauteurs



Falaises



Rochers

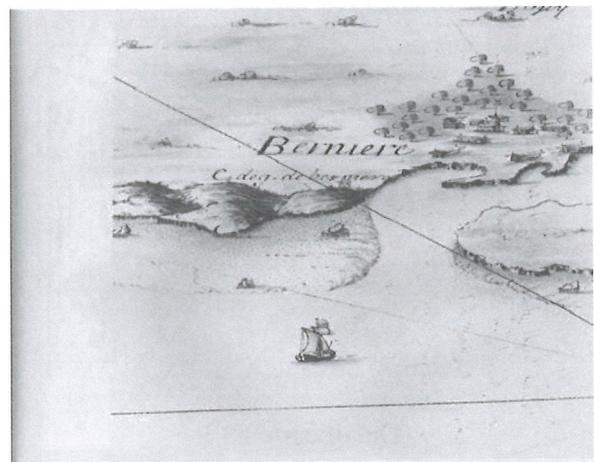


Carte n° 2

Assurément, il ne faut pas attendre de cette carte une précision du même ordre que celle qu'on attend du Service Hydrographique de la Marine : le sieur Dintrefeuille n'avait pas la mission de faire des relevés précis, mais de reconnaître une côte en vue d'y choisir l'emplacement d'un port. A bien l'examiner cependant, l'on s'aperçoit qu'elle est riche de détails : les dunes y sont figurées et codées selon leur hauteur, les falaises, de même, ainsi que le banc de rochers « qui se découvrent de basse mer ». L'on remarque surtout que la Seulles, faute de pouvoir déboucher comme auparavant à l'Est, s'est creusée un passage plus à l'Ouest, où se trouve désormais le havre.

Une quarantaine d'années plus tard, une nouvelle mission d'inspection est ordonnée par le roi et fournit la matière d'un important *Recueil des cartes, plans, descriptions et estats des capitaineries de la coste de Haute et Basse Normandie, suivant la visite et procès-verbaux faits par M. (Hubert Fargis) de Montmor, intendant de la marine au département de Normandie, en exécution des ordres du Roy et Arrests de son conseil d'Etat, en date des 28*

Fevv, 26 avril, 9 Juillet, 14 Aoust et 14 oct 1686 (1686-1687), conservé au Service Historique de la Marine, S.H.-82 (971). Au folio 151 bis, on y voit l'emplacement de l'ancien port de Bernières avec une parfaite clarté. Seule la pliure de la page altère l'apparence du marais situé à l'ouest, vers Courseulles (carte n° 2). Le cartographe a rendu avec une force étonnante les effets du drame qu'ont subi les habitants lors des tempêtes de 1611 et des années suivantes. Une



Détail carte n° 2

véritable baie s'est creusée après la rupture du cordon dunaire et pénètre, d'après l'échelle des distances, d'un bon quart de lieue en profondeur, et en étendue, d'une demi-lieue, au pied du manoir (qui n'est pas figuré) et du bourg. On notera la figuration d'un corps de garde posté à l'entrée de l'ancien port, sur une petite hauteur, au lieu dit Le Castel, aujourd'hui plus connu sous l'appellation de Cap Romain. Et la figuration de halles ou de magasins, distincts des habitations qui jouxtent l'église (carte n° 2, détail).

Moins de quarante ans plus tard, les côtes normandes reçurent une inspection de Le Masson du Parc, Commissaire ordinaire de la Marine et inspecteur général des pêches. Lors de sa visite à l'amirauté de d'Oystreham (Oustreham) en 1623, cet officier et grand savant se rendit à Bernières et note au procès-verbal « *Nous sommes venus à Bernières le long du port qui y étoit autrefois et qui s'est bouché il y a quelque temps et a depuis été abandonné, les grands bateaux de Bernières se retirent dans le havre de Courseulles* » (3). Désormais il ne sera plus question de port à Bernières bien que la mémoire s'en garde comme il apparaît à l'examen de la *Carte topographique du diocèse de Bayeux divisé en ses quatre archidiaconés et ses dix-sept doyennés* par l'abbé Outhier en 1736 (4). J'en donne ici un extrait fortement agrandi. On y note « l'ouverture » entre la barre de rochers, aujourd'hui encore bien repérable par les pêcheurs à pied, et son emplacement au voisinage du manoir de la Luzerne, bien marqué sur cette carte,



Carte n° 3

lui aussi, bien qu'il soit difficilement lisible (carte n° 3).

Ainsi la cartographie des XVII^e et XVIII^e siècles vient apporter les précisions qu'appelaient les textes. Tous les éléments sont réunis pour que ce site historique soit réhabilité par la municipalité à l'occasion des prochains travaux d'assainissement du marais. Un discret programme de plantations des rives et de cheminements devrait y pourvoir.

Le site définitivement ensablé et la Seulles débouchant à Courseulles, qu'advint-il du havre qui succéda au port? C'est ce que j'examinerai dans une prochaine livraison de ce bulletin. ■

Jean CUISENIER

(1) Je remercie Mme Agnès Le Cordier et M. Laurent Roblin pour les recherches qu'ils ont menées sous ma conduite, la première, aux Archives départementales du Calvados, le second, aux Archives nationales, à la Bibliothèque Nationale et au Service Historique de la Marine, afin de préparer les sondages archéologiques diligentés par la commune du 25 mai au 6 juin 1985.

(2) Dans son livre *La ville de Saint-Omer et le port de Gravelines*, Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome 35, 1931, Justin de Pas étudie avec un grand détail les travaux similaires entrepris par les habitants de cette ville, à l'échelle séculaire, pour aménager l'embouchure de la rivière l'Aa et garder leur port.

(3) Archives Nationales, archives de la marine antérieures à la Révolution, sous-série C5 19. Le Masson du Parc rassembla lors de ses visites une documentation iconographique considérable destinée au projet d'édition monumental entrepris par l'Académie des sciences d'une *Description des Arts et Métiers*. La publication de ce matériel n'intervint qu'après sa mort en 1741, sous l'autorité de Duhamel du Monceau, et sous le titre de *Traité général des pêches et histoire des poissons*, Saillant et Nyon, 1769

(4) Archives Nationales, NN, 318.

LE BRASILLÉ

Véritable patrimoine local, cette spécialité culinaire du littoral du Calvados, le brasillé, doit son nom au mode de cuisson utilisé à l'origine : sur la braise, sur le feu qui brasille, il est « brasillé ». Au cours des siècles il s'est sophistiqué et, de nourriture paysanne modeste, il est devenu festif et se prête à de gourmandes transformations.

Frontière entre pâtisserie, boulangerie et viennoiserie, le brasillé s'étale chaque matin, chez notre boulangère, rectangulaire, généreux, doré et décoré d'un beau traçage en épis. Contrairement à l'égoïste croissant dont il est proche par le goût, il est convivial et se partage en famille, entre amis, au cours du petit déjeuner le plus souvent dominical.

Mais on peut faire profiter de son onctuosité d'autres heures de la journée : fourré d'une béchamel épaisse, de fines tranches de jambon blanc et de gruyère râpé, puis passé au four chaud quinze minutes, il devient une délicieuse entrée ; froid, fendu sur toute sa longueur, légèrement beurré, garni de jambon ou de saumon fumé, reconstitué puis découpé en cubes de 3cm pourfendus d'une pique en bois, il sait étonner lors de vos réceptions.

La recette de cette spécialité normande ? La base en est une pâte à pain, levée (farine, eau, sel, levure) à laquelle on ajoute une matière grasse et que l'on « tourne » (c'est-à-dire qu'on donne plusieurs tours, qu'on replie la pâte plusieurs fois avec des intervalles de repos, pour obtenir une pâte feuilletée que l'on abaisse en rectangle et que l'on fait cuire.

L'évolution de cette « galette levée » s'est faite par le choix de la matière grasse, l'adjonction ou non de sucre et le mode de cuisson.

Il est sûr que les premiers brasillés étaient faits avec de la pâte à pain probablement sur levain (c'est à dire fermentée par un morceau de pâton de la veille), et que la matière grasse utilisée était le saindoux. C'était une galette levée, feuilletée, salée ; que l'on faisait cuire à l'entrée du four sur la braise : « la pâte onctueuse est recueillie, confiée à la chaudière sur un feu de vieilles souches qui brasille juste le temps qu'il

faut pour qu'elle lève et prenne de la couleur », d'où son nom.

Le verbe brasiller est attesté en cuisine dès le XIIIème siècle « rôtir sur la braise » ; au XVème siècle on faisait « brasiller des pêches ou des poires ». Je n'ai cependant pas retrouvé trace de notre brasillé avant le XIXème siècle...sans doute faute de recherche plus fine...

Le boulanger d'un village au sud de Caen, qui a recueilli le témoignage d'une vieille habitante de Clinchamps-sur-Orne, laquelle le tenait d'une grand-mère, m'a rapporté qu'en 1857, un dénommé Lacour, boulanger dans ce village, faisait son brasillé avec du saindoux et une pâte salée, sans adjonction de sucre et le faisait cuire sur la braise.

Le Dictionnaire du patois normand, édité en 1849, parle de la galette cuite sur la braise appelée « brasillé ». En 1856-57, un autre glossaire du patois normand confirme que cette galette paysanne se consomme sur le littoral du Calvados. En 1938, dans un ouvrage sur « les vieux mangiers », le brasillé est décrit comme une sorte de gâche peu épaisse, allongée, que l'on rencontre chez les boulangers de campagne dans la plaine de Bayeux à Caen et, en 1987, des enquêteurs de l'université du troisième âge de St-Lô, le décrivent comme une « préparation qui ne se rencontre que dans le bocage du Calvados, galette de pâte feuilletée dont la matière grasse est le saindoux, cuite à l'entrée du four, elle est retirée avant la fermeture du four, se mange chaude et saupoudrée de sucre ».

C'est donc assez tard que la recette évolue, d'abord en remplaçant le saindoux par du beurre salé, puis par l'adjonction de sucre dans la pâte et enfin, par une cuisson au four directement et non plus sur la braise.



A Clinchamps, en 1978, Monsieur Roussel, boulanger, adapte la formule du brasillé (mais sa nouvelle formule reste secrète !) et dépose un brevet pour le « Brasillé de Clinchamps ». Son successeur en fabrique maintenant 17000 par an !!!

Il m'en a offert un, je l'ai goûté, il est très bon, mais chauvinisme oblige, j'aime bien celui de notre boulangère de Bernières!

Notre patrimoine normand des douceurs de boulange n'est donc pas limité à la faloue, au pain brié, à la teurgoule ou à la tarte normande, le brasillé, plus généreux que le croissant viennois y tient vraiment et depuis longtemps, une place de choix. ■

Annie de GERY

Bibliographie :

Edelestand et Duménil A : Dictionnaire du patois normand - B. Mancel, Caen 1849
Du Bois L. : Glossaire du patois normand – Hardel, Caen 1856-57
Seguin J. : Vieux mangiers, vieux parlers bas-normands - chez l'auteur, Avranches 1938
Roussel P., Chiron H. : Les pains français. Evolution, qualité, production.- Maé-Erti, Vesoul 2002

Addendum :

En dehors du domaine de la cuisine, les termes « brasiller / brasillé » qui signifient prendre ou avoir l'éclat ou la couleur de la braise, se retrouvent dans le domaine poétique, le feu brasille ; mais aussi tout ce qui reflète la lumière du soleil, des constellations, le ciel au soleil couchant, la mer brasille d'étoiles, la vague en s'écrétant sous la lune, ou tout ce qui reflète une brillance intérieure, un regard ardent... brasille.

Le Tumulus de Colombiers

Le 11 juin dernier, B.O.N. avait réservé une surprise à ses adhérents : une visite commentée de l'un des monuments les plus remarquables et les plus exceptionnels de Normandie, le tumulus néolithique de Colombiers-sur-Seulles, visite qui leur était expressément réservée.

Situé à quelques kilomètres seulement de Bernières, ce site archéologique est de toute première importance. C'est ce qui a fait découvrir à B.O.N. Vincent Vinckler, archéologue attaché au Service départemental d'Archéologie du Calvados qui a dirigé les différentes campagnes de fouille de ce site.

De fait, ce tumulus est connu depuis longtemps puisque c'est Arcisse de Caumont, fondateur en 1833 de la Société Française d'Archéologie, qui avait conduit la première campagne de fouilles en 1830 sur la partie funéraire du site. Une seconde campagne beaucoup plus complète avait été menée en 1960, puis continuée en 1990.

Et c'est en 1999 que le Conseil Général du Calvados acquiert le site, d'une part pour le protéger d'une lente dégradation et de vols répétitifs de pierres, d'autre part pour en faire un chantier école de fouille et de réinsertion sociale.

Ce tumulus, ou plus exactement ce cairn, puisque lieu de sépulture collective et non individuelle, remonte à la période néolithique, à - 4000 ans av JC, ce qui en fait le plus vieux monument normand. C'est un site de référence nationale dont on ne trouve que quelques autres exemples, principalement au Danemark.

Le néolithique est cette période charnière dans l'évolution de l'homme qui s'inscrit comme le passage de la pierre taillée à la pierre polie, comme celui de l'homme chasseur, cueilleur, donc nomade, à l'agriculteur sédentaire. C'est la période fondamentale de la révolution agricole.

Et ce tumulus aurait rempli, selon Vincent Vinckler cette double fonction, celle



de monument célébrant l'union sacrée de l'homme avec la nature et celle d'espace funéraire. Il s'agit-là d'une construction située sur la partie haute d'un promontoire - pour être à la fois protégé du vent et pour voir et être vu de loin, construction de terre et de pierre, à la différence des villages contemporains qui étaient de terre, de bois et de paille.

Ce tumulus, orienté Est/Ouest, selon le parcours du soleil, mesure 60m. de long, 9 à 17m. de large selon les endroits, 2,5m. de hauteur. Il est constitué par un amas de terre contenu par des murets de pierres sèches, sans mortier d'assemblage, repartit dans des caissons de bois, sans raison fonctionnelle apparente. Il semble que cette construction ait été réalisée en une seule phase, par tout le groupe d'individus composant le village. Les pierres des murets sont des plaquettes calcaires extraites de carrières situées à



Vincent Vinckler présentant le site devant un auditoire très attentif !

Cliché S.M

proximité, tout comme les quelques dalles entourant la chambre funéraire.

Cette chambre, située sur le côté nord du tumulus, était reliée à l'extérieur par un couloir à l'origine recouvert de dalles de pierre aujourd'hui disparues, couloir considéré comme un véritable lien entre le monde des vivants et celui des morts.

D'un diamètre de 2,5m., cette chambre funéraire pouvait recevoir jusqu'à dix corps, disposés à même le sol, souvent en position fœtale et entourés d'objets quotidiens, tels poteries, os percés, racloirs ou perçoirs, colliers de coquillages ...

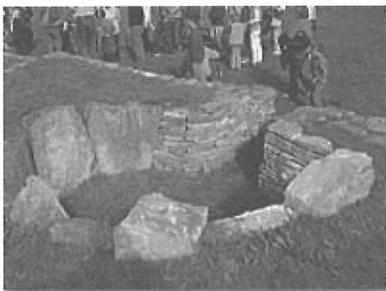
Il semble que ces inhumations aient été faites sans distinction de rang ou d'appartenance à une classe particulière, pour une dizaine d'individus d'un groupe qui pouvait en compter une centaine. Mais on ne sait rien des critères qui pouvaient présider à ce choix.

Ce site devrait être prochainement ouvert au public car le Conseil Général du Calvados fait entreprendre cet été l'aménagement de parkings ainsi que l'implantation de divers panneaux explicatifs. Les visites y seront libres. A ne pas manquer !

Pour vous y rendre : Courseulles, puis Revières que vous traverserez en direction de Colombiers s/Seulles. Vous trouverez le site 3km environ après avoir franchi la Seulles, sur le côté gauche de la route.

Et pour en savoir plus non seulement sur le tumulus néolithique de Colombiers s/Seulles mais aussi sur les différents sites archéologiques de la région, vous pourrez vous reporter utilement à *La Préhistoire en Normandie*, de Guy Veron, paru en 2000 aux éditions Ouest-France. ■

Jean-Paul MAYER



La chambre funéraire



Les murets de soutènement



Détails des murets

Les armoiries de Bernières

1948...Bernières va recevoir la Croix de Guerre pour son attitude lors du Débarquement allié du 6 juin 1944...et n'a pas d'armoiries où accrocher cette décoration !

Un projet d'armoiries est alors proposé au Conseil Municipal du 12 avril 1948 par Achille MIN, maire de Bernières.

Ce projet a été conçu par Monsieur SAUVAGE, archiviste départemental qui a su exprimer à la fois la vocation agricole de Bernières et son passé maritime. Passé maritime qu'illustrent par exemple ces deux textes, rapportés par G. Lesage¹ :

Matelot courageux :

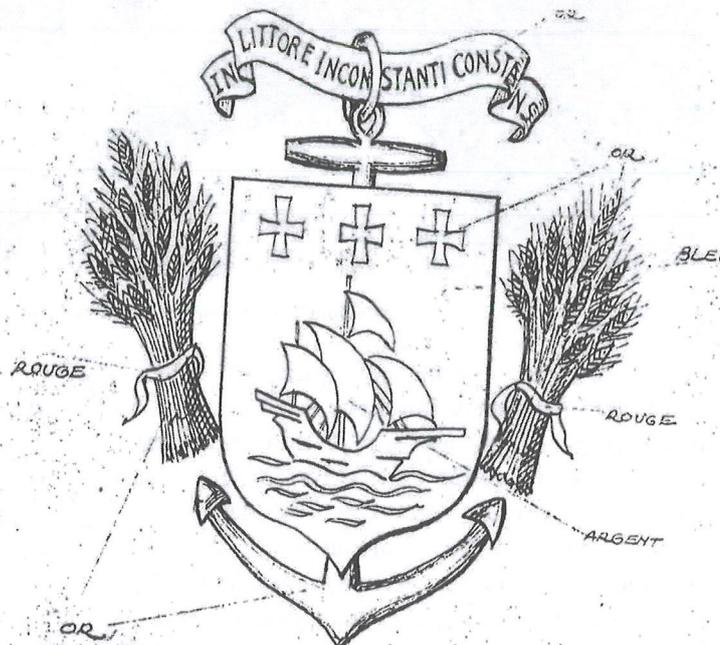
Le 6 octobre 1786, un navire appelé Capitaine ROBERT, du port de Fécamp fut jeté à la côte. Le sieur Jean-Baptiste PESTEL, de la paroisse de Bernières sur mer, voyant le danger que courait le bateau prêt à s'entr'ouvrir, se déshabilla, s'attacha une ligne au poignet, se jeta de la sorte à la mer. Malgré l'obscurité de la nuit et la fureur des flots il parvint à gagner le rivage. Au moyen de cette ligne il sauva dix hommes qui composaient l'équipage. PESTEL qui deux mois après ressentait encore les effets de l'eau et du froid reçoit du gouvernement une gratification de 300 livres.

Courage d'un matelot (extrait du journal l'Ami de la Vérité) :

Dans la nuit du 26 février 1831, un bateau de la Hogue, commandé par le capitaine LEFEVRE, vint échouer sur la côte de Bernières. Les matelots attachés aux mats et au pont croyaient leur perte inévitable. Un jeune marin, déjà connu pour son dévouement, entendit leurs cris; il se précipita

¹ G. Lesage : Glane, traditions, souvenirs
Tomes I, p.179 et III p.139
1927-1936, Bigot éditeur, Caen

ARMOIRIES
DE LA COMMUNE
DE BERNIERES SUR MER
CALVADOS



Les armes de Bernières dessinées par Ernest Prodhomme, architecte et ancien maire de Bernières

dans la mer et après des efforts multiples et avec un courage incroyable, il parvint à sauver tout l'équipage. Le capitaine, en serrant son libérateur dans ses bras avec la plus vive émotion lui demanda son nom. « Venez, venez, dit-il, vous avez encore besoin de moi ». Alors il les conduisit dans un cabaret, fut de maison en maison pour quêter des vêtements et ne consentit à quitter ses habits mouillés que lorsqu'il les vit tous sèchement et chaudement vêtus. Le nom de ce marin était Justin LAIGUILLON, de Bernières.

Le blason est surmonté de la devise : « *In littore inconstanti, constans* » qui peut se traduire littéralement par « stable sur un rivage instable » ou, au figuré, « solide dans la tempête »

Pour certains, cette devise suggère l'image de Bernières « tel un rocher dans la tempête », voire dans les tourmentes les plus diverses ...

Voici en termes héraldiques la description des armoiries:

« D'azur à la nef d'argent issant en dextre, sur une mer du même, aux trois croix d'or posées en chef. Sur une ancre d'or en pal, aux deux gerbes d'or liées de gueules en soutien. »

En termes communs on pourrait les décrire ainsi : *Sur le blason, un vaisseau d'argent par tribord sur fond et mer bleu, surmonté de trois croix d'or. Le blason*

Addendum :

Architecte de renom, Ernest Prodhomme a principalement travaillé à la reconstruction du Calvados et de la Basse Normandie après le Débarquement. Il a notamment travaillé au Mont Saint-Michel. Il a été maire de Bernières de 1967 à 1971. Et le lecteur avide de connaissances approfondies sur l'histoire de Bernières se reportera avec intérêt au n° 19 de B.O.N. (juillet 2001) où il retrouvera la liste exhaustive des maires de Bernières, de la Révolution à nos jours.

repose sur une ancre dorée et semble soutenu par deux gerbes d'or liées d'un ruban rouge.

Le projet a « beaucoup plu » au Conseil Municipal et la devise lui a paru « tout à fait appropriée ».

Le 11 novembre 1948, Bernières est cité à l'ordre du Régiment et reçoit la Croix de Guerre avec étoile de bronze... mais cette distinction n'était pas pour satisfaire pleinement et à la suite d'une protestation de la Municipalité, le 18 avril 1950, cette citation est annulée et Bernières est alors citée à l'ordre de la Division et reçoit la Croix de Guerre avec étoile d'argent. Cette décoration peut figurer depuis sur les armoiries de Bernières.

Les années passent et le 27 octobre 1978, le Maire de la Corporation Municipale de Bernières-Québec (Levis), Monsieur Demers, demande l'autorisation pour sa ville qui ne possède pas d'armoiries, d'adopter de celles de Bernières. L'hôtel Hilton à Québec souhaite en effet les placer dans une de ses salles. Le Maire de Bernières, Christian Hayaux du Tilly, par lettre du 27 novembre 1978 donne alors une réponse positive.

Une pierre supplémentaire qui unit davantage encore Bernières à nos amis Canadiens. ■

Annie de GERY

UNE ARMÉE DE JEUNES CHINOIS A BERNIERES

Serait-ce un nouveau débarquement, une tête de pont sans doute : en cet hiver 2004-2005 quelques individus chinois ont envahi notre territoire bernierais. Pas de panique, ils ne sont qu'une douzaine, ils n'ont pas les yeux bridés, ni le teint ad hoc car ce sont des palmiers. Mais cependant, dans notre environnement bas normand ils étonnent car cet alignement végétal n'a rien de chez nous.

Dans la famille des Palmacées, ces végétaux n'ont rien à voir avec le palmier dattier caractéristique des oasis nord sahariennes, ni avec le palmier des Canaries introduit avec brio sur la Promenade des Anglais à Nice, encore moins avec le cocotier typique des bords de mers tropicales. Rien de tout cela : ce sont des **Palmiers à chanvre de Chine** ou **Palmiers de Chusan** ainsi nommés parce que d'abord les bases de feuilles restent en place et recouvrent l'axe de la plante d'un manchon de fibres caractéristiques, ensuite leur aire géographique d'origine est située dans la région de Chusan, au sud de la Chine. Leur nom scientifique (*Trachycarpus fortunei* Wendland), vient, pour le genre, du grec *trachys* (rude) et *carpos* (fruit), allusion probable à leurs fruits rudes et velus et, pour l'espèce *fortunei*, en hommage à Robert FORTUNE (1812-1880), grand botaniste voyageur écossais qui osa dérober les secrets du thé à la Chine Impériale, au bénéfice de la couronne d'Angleterre, en application d'une politique agricole mondialiste d'avant garde.

C'est le palmier le plus rustique que l'on connaisse. Il résiste bien au froid jusqu'à -18° , aime les situations ensoleillées et abritées, les sols profonds, argileux et frais. On peut le planter en isolé, en groupes ou, même en alignements. Mais il est dioïque, c'est à dire à sexes séparés : il faut donc penser à planter les deux sortes d'individus mâles et femelles si on veut le reproduire. De plus, dans la pharmacopée chinoise, cette plante est utilisée pour traiter les maladies de la circulation sanguine.

Bernières n'a pas la primeur de l'implantation de ce palmier dans la région : nos voisins Courseulles et Saint-Aubin en



ont planté sur leurs parterres et ronds points des entrées de ville. Déjà, à Bernières, depuis environ vingt cinq ans, bien abrités dans un jardin proche de l'église, deux magnifiques palmiers de Chine nous saluent au gré du vent. Cependant les plus anciens de ces chinois insolites que j'ai pu observer dans le Bessin font une garde d'honneur à la porte de la mairie d'Amblie. Je suis persuadée que, maintenant avertis de l'arrivée de la Chine parmi nous, vous serez nombreux à remarquer la présence de ce palmier dans notre région. Car le palmier de Chine est connu depuis fort longtemps en France, puisqu'il fut cultivé à Montpellier dès 1857, ce qui fait déjà 148 ans. Depuis cette date, les premiers migrants ont eu grandement le temps de produire une nombreuse descendance en France et ailleurs en Europe.

Ces petits arbres, oh pardon, ce ne sont même pas des arbres puisque comme les autres représentants de la famille des PALMACEES ils n'ont pas de tronc. Or on caractérise les arbres par la présence d'un tronc, c'est à dire d'un axe pourvu de cernes concentriques de croissance : un cerne équivaut à un an, c'est comme cela que l'on



arrive à estimer l'âge des vieux arbres. Pour notre palmier cet axe porteur de feuilles est formé par la coalescence des bases foliaires : il s'agit d'un stipe. On n'y trouve aucun cerne, mais seulement quelques vaisseaux conducteurs noyés dans une masse de tissus végétaux. Donc ne parlons plus d'arbre mais seulement d'axes porteurs de feuilles ce qui paraît étonnant lorsque l'on apprend que nos petits amis peuvent élever leur couronne de feuilles palmées jusqu'à 10 mètres de hauteur. De plus, en l'absence de tronc nous ne pourrions pas connaître exactement l'âge de nos nouveaux arrivants, ce qui, pour un recensement communal, est absolument hors normes.

Ces plantations de palmiers de Chine répondraient-elles à une mode ? L'époque, la facilité des voyages, les médias, nous entraînent vers un goût de l'ailleurs. Mais, si nous n'y prenons garde, que restera-t-il dans quelques années de notre patrimoine végétal bas normand ? Laissons donc ces sympathiques palmiers nous intriguer dans quelques jardins botaniques ou privés, amateurs de biodiversité planétaire, mais évitons de les imposer en alignements dans les rues. Serait-ce devenu si difficile de planter dans nos voies des arbres bien de chez nous tels que tilleuls, hêtres, érables, frênes, ormes, pommiers, etc., prêts à nous offrir toutes sortes de variation saisonnières pleines de charme et en accord avec la charte paysagère que le village s'est donné ?

Et puis, imaginez d'ici quelques temps l'affiche touristique que nous pourrions créer pour Bernières-sur-Mer : « *Bernières, sa plage, sa digue, ses cabines et ... ses palmiers* ». De quoi rêver que nous rivaliserions bientôt avec Nice et sa promenade célèbre. Et puis, pour rêver encore un peu plus, pourquoi ne pas planter quelques alignements d'érables à sucre : ces arbres ont une jolie couleur de feuillage à l'automne, Bernières pourrait fêter en grande pompe la récolte du sirop d'érable avec l'arrivée des beaux jours et nous ferions tellement plaisir à nos amis Canadiens en les accueillant avec du sirop « *made in Normandy* ».

Restons sérieux : ne peut-on imaginer, à l'occasion de plantations urbaines, de favoriser aussi la biodiversité aviaire, non pas celle des choucas, pigeons et autres colocataires de nos clochers, mais plutôt celle des petits oiseaux percheurs et chanteurs, amateurs d'arbres touffus propices à l'implantation de leurs nids et, si possible, producteurs de baies et de graines pour leur nourriture ? Il faudrait alors planter des aubépines, cornouillers, sorbiers, sureaux et autres arbres de Normandie producteurs de fruits et de graines ou bien revoir des végétaux à feuilles persistantes ou semi persistantes comme le houx, l'if, le buis, le chêne marcescent, le charme, etc. qui pourvoiraient nos amis ailés d'une nutrition et d'une nidification sans peine. Excusez moi, je rêve tout bas : « *où sont nos haies et nos lisières d'antan* » ? ■

Christiane GARDOU

Toutes les vertus de Bernières ...

1937, il y a soixante huit ans aujourd'hui, la saison balnéaire battait son plein à Bernières comme sur toute la Côte de Nacre. D'autant plus que depuis un an, tous les Français pouvaient bénéficier de congés payés ! Quinze jours de vacances qui permettaient toutes les évasions possible.

Et Bernières semblait bien vouloir en profiter pour attirer de nouveaux estivants. Jusqu'alors, seules les classes les plus favorisées partaient "en villégiature" pour toute la saison estivale, s'installant dans les villas néo normandes du bord de mer.

Maintenant, avec ces fameux congés payés, c'est toute une classe moyenne qui peut prétendre aux joies des bains de mer. Ainsi fleurissent nombre de petits hôtels, de pensions de famille comme chez Madame Simon à l'hôtel des Voyageurs avec ses chambres meublées et sa cuisine bourgeoise ou au Tabac du Centre avec la pension Mériel ou encore chez Madame Audrieu rue de la Mer, également avec sa cuisine bourgeoise. Sans compter les nombreuses

DOCTEUR HOFFER
67, RUE DE PARIS
SAINT DENIS (SEINE)
TEL PLAINES 08-95

*Bnières sur mer est à tout point
de rue la plage des enfants*

*Plage de sable sans aucun acci-
dent - elle est de toute sécurité
et permet tous les jeux.*

*Plage iodée par excellence elle
est saine et le convient
au premier chef pour les tout
petits ainsi que pour les grands
convient tout particulièrement
aux gauchouvaux et lymph-
matiques*



locations chez l'habitant.

Le Syndicat d'Initiatives de l'époque est présidé par Jean de Douville-Maillefeu et le secrétariat général est assuré par Achille Min, futur maire de Bernières. Et ce dernier ne ménage pas ses efforts pour valoriser la ville. Il publie ainsi une très belle plaquette de promotion de Bernières où il en vante toutes les vertus. Il contacte plusieurs médecins afin de leur demander leurs appréciations sur Bernières et n'hésite pas à reproduire leurs courriers ... ce que nous n'hésitons pas à faire nous-mêmes tant les termes reflètent bien toute une époque.

Sans compter sur les qualités innombrables de l'air iodé mises en évidence par ces éminents praticiens qui font toujours de si beaux bébés à Bernières, comme aime à le rappeler souvent un président radoteur que nous ne nommerons pas !

J.P.M

Docteur DECAUX
MALADIES DES YEUX

Lisieux, le 26 octobre 1936
26, l'Place Gambetta

Consultations de 1 h. à 2 h. 1/2
Tous les jours, Dimanche et Lundi exceptés
et sur rendez-vous

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous adresse mon appréciation sur Bernières, appréciation qui ne peut être que favorable puisqu'il y a neuf ans que j'y retourne chaque année en famille.

Comparée aux plages voisines, Bernières est favorisée par ses massifs de grands arbres qui de loin forment un nid de verdure surmonté de la pure et altière flèche de l'église Notre-Dame.

L'air y est très sain, chargé en produits iodés provenant des algues qui tapissent les rochers. Comme médecin je considère le séjour prolongé à Bernières très utile, spécialement pour les enfants, en somme pour les organismes

DOCTEUR LENNERTZ
DE LA FACULTE DE MEDICINE DE PARIS

BERNIERES-SUR-MER
CALVADOS

CONSULTATIONS DE 1 HEURE A 3 H.
MÉDECINE EXCEPTÉ

TÉLÉPHONE D

à Monsieur Min

Secrétaire Général du Syndicat d'Initiative
Bernières-sur-Mer - Rive-Plage

Vous avez bien voulu me demander une impression, la voici : Bernières-sur-Mer ! C'est la Plage de sable des enfants et elle est bien à eux, ils y courent follement, travaillent avec ardeur, patouillent dans les mares d'eau cristalline, prennent aussi des bains et sans qu'ils s'en doutent, aspirent à pleins poumons un air marin d'une pureté absolue, et ils absorbent par tous leurs pores l'odeur à l'état naissant diffusée par des algues vivantes les plus riches et les plus vivifiantes de nos côtes de France. Bernières-sur-Mer ! C'est une tâche de verdure fleurie et au-delà d'elle, il y a la plaine immense et fertile, ses points de vue magnifiques et son horizon infini, écorce où le soir se projettent des soleils couchants grandioses et d'une beauté impressionnante... ! c'est la Plage sur Bernières-sur-Mer ! c'est la Plage sur Bernières-sur-Mer ! c'est pour les Enfants la santé et la joie et c'est pour les Mamans le bonheur dans la sécurité.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués

J. Decaux

deprimés ou anémisés que produit la vie des grandes villes au milieu des gaz nocifs échappés des multiples automobiles.

La sécurité y est complète et totale pour les enfants qu'il est facile de surveiller. Les cabines : la belle plage de sable dur est dépourvue de trous et de mares profondes à marée basse ; il n'existe pas de courants dangereux pour les baigneurs.

Enfin la pêche des bouquets sur les rochers constitue une distraction précieuse de tous au moment des grandes marées.

En résumé je considère Bernières comme la plage de famille idéale par sa tranquillité, sa sécurité parfaite et son air pur et vivifiant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

J. Decaux

Je vous prie d'utiliser ma lettre comme vous le jugerez utile.

DOCTEUR E. FROMENT

MARDI, JEUDI, SAMEDI DE 2 H. A 3 H.
LUNDI, VENDREDI DE 6 H. A 7 H.

34, BOULEVARD ARAGO (XIII^e)

TÉL. Gobelins 36-99

Paris le 25 Octobre 1936

Monsieur le Secrétaire Général

Je vous prie de vouloir bien excuser le retard que je mets à répondre à votre estimable lettre du 17 courant.

Je suis heureux de vous donner une attestation favorable au sujet de la Station de Bernières-sur-Mer - Rive-Plage.

Voici 15 ans que j'y ai ma résidence d'été (trop courte, hélas !) et je n'ai eu qu'à me louer de mes séjours successifs, d'autant que le Syndicat d'Initiative dont vous êtes la "Cheville Ouvrière" s'emploie activement à améliorer la Station en tant que Distractions et surtout Hygiène des habitations et de la voirie.

Recevez, cher Monsieur, avec mon meilleur souvenir, l'assurance de mes bons sentiments

E. Froment

Programme, demandez le programme !

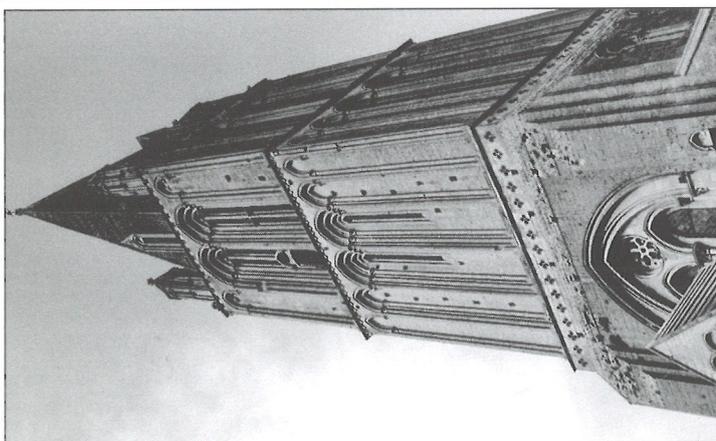
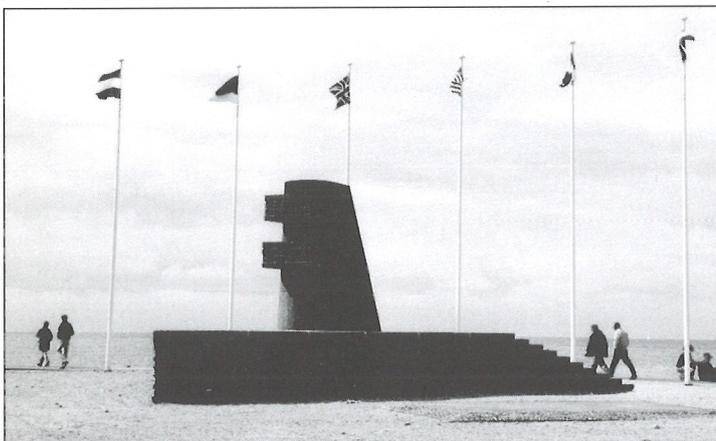
Comme chaque année, votre association préférée ne reste pas inactive en été, jugez-en !

A l'exception de la visite du tumulus néolithique de Colombiers s/Seulles qui a eu lieu le 11 juin dernier et des traditionnelles *Rencontres de B.O.N.* du 16 juillet prochain, deux manifestations réservées exclusivement aux adhérents de l'association, toutes les activités suivantes sont ouvertes à tous.

- **Dimanche 12 juin** : B.O.N. tient un stand au vide-grenier organisé par les parents d'élèves de l'école et présente ses différentes publications
- **Samedi 9 juillet** : Visite du Bourg. RV à 17 heures au Syndicat d'Initiatives de Bernières
- **Dimanche 10 juillet** : Visite commentée de l'église N.D. de Bernières. RV à 16 heures devant l'église
- **Vendredi 15 juillet** : 3^{ème} Rallye pédestre à la découverte de Bernières. Inscriptions préalables par équipe de 2 à 5 personnes auprès du S.I. de Bernières. RV à 13 heures au S.I.
- **Samedi 23 juillet** : Promenade commentée sur la plage à la découverte des algues de nos côtes. RV à 19 heures 15 devant le S.I.
- **Dimanche 24 juillet** : Participation à la Fête de la Couleur. Stand d'accueil.
- **Samedi 6 août** : Visite du Bourg. RV à 17 heures au Syndicat d'Initiatives de Bernières
- **Dimanche 7 août** : Visite commentée de l'église N.D. de Bernières. RV à 16 heures devant l'église
- **Samedi 20 Août** : Visite du Bourg. RV à 17 heures au Syndicat d'Initiatives de Bernières

Promenade commentée sur la plage à la découverte des algues de nos côtes. RV à 18 heures 15 devant le S.I.
- **Dimanche 21 août** : Visite commentée de l'église N.D. de Bernières. RV à 16 heures devant l'église
- **Samedi 17 septembre** : *Journées du Patrimoine*. 10 heures, visite du bourg et de l'église
- **Dimanche 18 septembre** : *Journées du Patrimoine*. 14 heures 30, visite du bourg et de l'église

*A la demande générale, voici la dernière réalisation de B.O.N. :
Une série de huit cartes postales contemporaines, originales et en
couleurs !*



*Diffusées en différents points de vente dans Bernières ainsi qu'au
siège de B.O.N.*



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

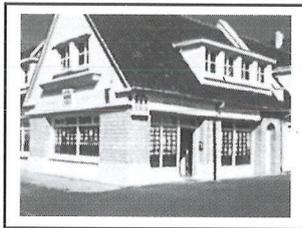
14990 BERNIÈRES-SUR-MER

LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.



AGENCE ERA BLEU MARINE

www.erafrance.com



Votre agence ERA Bleu Marine vous offre :

- une estimation gratuite de votre bien immobilier pour les Bernierais
- une garantie de 1 an pour vous et votre acheteur

85, rue Victor-Tesnière
 14990 Bernières-sur-mer
 Tél. 02.31.36.00.10 - Fax : 02 31 36 18 21
 E-mail : era.bleu.marine@wanadoo.fr



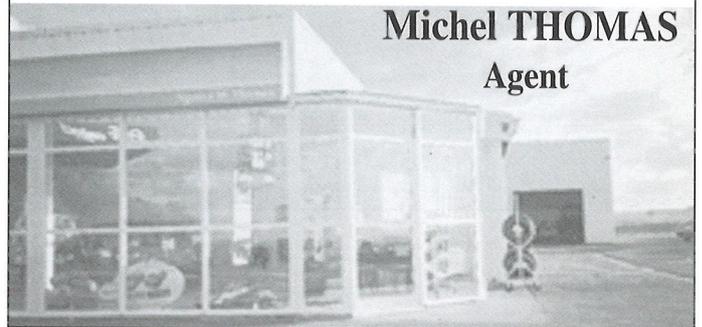
Route de Courseulles
 14990 BERNIÈRES-SUR-MER
 Tél. 02 31 96 45 43
 Fax 02 31 96 46 76

RENAULT

S.A.R.L. Garage

Michel THOMAS

Agent



Hair Marine

Espace Coiffure
 Hommes - Femmes - Enfants

5, rue Abbé Blin
 14990 BERNIÈRES SUR MER
 Tél. 02 31 36 08 66

Journée continue
 Vendredi et Samedi

CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

Bar du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83



Votre publicité, ici ?

c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 114, rue du Rgt de la Chaudière • 14990 Bernières-sur-Mer
 Association régie par la loi 1901

L'Oranger

Toutes Compositions Florales
 Produits du Terroir

94, rue Général Leclerc
 14990 Bernières-sur-Mer
 Tél./Fax : 02 31 73 77 12

Transmission
 Euro
 Florist



imprimerie
 Offset
 et
 Numérique

STUDIOS IMPRIMERIE
 44, RUE JACQUES DURRMEYER
 61100 FLERS
 TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

SIEGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE
 16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97
 14110 CONDÉ SUR NOIREAU
 TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30



PAPETERIE - FOURNITURES
 MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU
 44, RUE JACQUES DURRMEYER
 61100 FLERS
 TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

STUDIOS IMPRIMERIE NUMERIQUE
 IMMEUBLE ODYSSEE
 4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS
 14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR
 TÉL. 02 31 959 929 - FAX 02 31 95 1042